



Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 13/12/2023
ID : 048-200069151-20231207-DELIB_2023_146-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 07 décembre 2023 à 18 heures

Date de Convocation 30 novembre 2023

Membres en exercice : 35	<p>L'an deux mille Vingt-trois et le 07 décembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Maurice DUNY, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Cécile JASSAUD, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Patrick BOSC pouvoir à Alain CHMIEL, Michel COMMANDRE pouvoir à Daniel GIOVANNACCI, Francis DURAND pouvoir à Henri COUDERC, Bernard RIEU pouvoir à Christian ALBARIC,</p> <p>Excusés : François ROUVEYROL, Emmanuel ADELY, Patrick BOSC, Michel COMMANDRE, Francis DURAND, Bernard RIEU, Jean WILKIN</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
Présents : 28	
Votants : 32	
Pour : 32	
Contre : 0 Abstention : 0	

Secrétaire de séance : Monsieur Damien ARMAND

DELIB-2023-146 - DÉCISION MODIFICATIVE 2023-02 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire,

APRÈS avoir entendu la présentation de la décision modificative n°2 de 2023 du Budget principal de la Communauté de communes et de ses grands équilibres, qui se présentent comme suit :

- Section de fonctionnement

Cette décision modificative n° 2 de 2023 s'équilibre en section de fonctionnement à **0,00 euro**, portant à **7.085.439,00 euros** le budget total de la section de fonctionnement en 2023.

La décision modificative consiste pour les dépenses de fonctionnement à des réajustements de crédits notamment pour ceux liés au service transport à la demande, aux reversement de la taxe de séjour à l'agence d'attractivité et aux subventions versées aux budgets annexes. Il est également prévu un virement à la section d'investissement.

DÉPENSES	BP 2023	DM N°1	DM 2	TOTAL 2023
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	626 229,34	23 746,95	-3 949,90	646 026,39
012 - CHARGES DE PERSONNEL	2 300 000,00		-45 010,19	2 254 989,81
014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS	1 674 779,00	-48 112,00		1 626 667,00
023 – VIREMENT A LA SECTION D			38 838,09	38 838,09

INVESTISEMENT				
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 909 320,01	-27 534,95	10 122,00	1 891 907,06
66 - CHARGES FINANCIÈRES	73 010,00	10 000,00		83 010,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 400,00			1 400,00
68 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	5 033,39			5 033,39
042 - SECTION À SECTION	537 567,26			537 567,26
Total dépenses de fonctionnement	7 127 339,00	- 41 900,00	0.00	7 085 439,00

Les principaux ajustements en recettes concernent les encaissements supplémentaires de la taxe de séjour, la non perception en 2023 des subventions liées à NATURA 2000, aux encaissements supplémentaires de loyers. Les opérations d'ordre concernent les travaux en régie effectués par le service technique.

RECETTES	BP 2023	DM N°1	DM 2	TOTAL 2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté	462 220,22			462 220,22
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTE	1 091 100,67	- 19 769,00		1 071 331,67
73 - IMPÔTS ET TAXES	702 795,00	- 12 391,00		690 404,00
731- FISCALITE LOCALE	3 232 665,00		50 000,00	3 282 665,00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 201 793,86	- 2 324,00	- 103 406,46	1 096 063,40
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	146 070,00	-8 000,00	11 693,00	149 763,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00			500,00
013 - ATTÉNUATION DES CHARGES	51 921,44	584,00	21 612,44	74 117,88
042 - SECTION À SECTION	238 272,81		20 101,02	258 373,83
Total recettes de fonctionnement	7 127 339,00	- 41 900,00	0,00	7 085 439,00

- **Section d'investissement**


Cette décision modificative s'équilibre en section d'investissement à **105 000,00 euros**, portant à **3 279 904,00 euros** le budget total de la section d'investissement en 2023.

Les principaux ajustements en dépenses sont les suivants :

- Versement d'un fonds de concours à la mairie de Meyrueis pour le Pump Park
- Intégration des travaux réalisés en régie par le service technique
- Nouveaux crédits pour des travaux sur la réhabilitation du Rochefort

Chapitre	BP 2023	DM 1	DM 2	TOTAL 2023
040- section à section	238 272,81			238 272,81
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	174 000,00	2 000,00	0,00	176 000,00
204 – SUBVENTION D EQUIPEMENT VERSEES			77 328,07	77 328,07
21 - Immobilisations corporelles	2 624,42			2 624,42
1503 - MATERIEL INTERCOMMUNAL	10 663,60	7 632,22		18 295,82

Envoyé en préfecture le 08/12/2023
 Reçu en préfecture le 08/12/2023
 Publié le 13/12/2023



ID : 048-200069151-20231207-DELIB_2023_146-DE

1506 - TRAVAUX DIVERS	68 972,08	13 800,00	14 701,02	82 772,08
1507- HABITER MIEUX	5 000,00		- 5 000,00	0,00
1801 - AIDE AUX ENTREPRISES	395 605,00		- 60 000,00	335 605,00
1802 - HEBERGEMENT TOURISTIQUE	4 000,00	-	-4000,00	0,00
1805 – EQUIPEMENTS SPORTIFS	0,00	4 200,00		4 200,00
1806 -AGRANDISSEMENT CRECHE DE FLORAC	30 501,66			30 501,66
1807 - RENOVATION AIRE DES GENS VOYAGE	66 250,00			66 250,00
1904 - AMENAGEMENT ZA ZAE	28 600,00			28 600,00
2102 –NOUVEAUX LOCAUX COMCOM	1 984 144,08	13 140,28	81 970,91	2 079 255 ,27
2103 - REHABILITATION GENETTE VERTE	41 272,50	-41 272,50		0,00
2104- AMENAGEMENT BIT WC LA MALENE	66 621,20			66 621,20
2201 - MAM ISPAGNAC	10 002,67			10 002.67
2202 - UNITE VINIFICATION ISPAGNAC	15 000,00			15 000,00
9012 -INFORMATIQUE LOGICIELS	18 873,98			18 873,98
9018 -ACQUISITION MOBILIER	15 000,00			15 000,00
Total dépenses d'investissement	3 175 404,00	- 500,00	105 000,00	3 279 904,00

Les ajustements en recettes sont le virement de la section de fonctionnement, l'intégration de la subvention de la région pour la chaufferie du bâtiment du Rochefort et l'augmentation des crédits du FCTVA.

Chapitre	BP 2023	DM 1	DM 2	TOTAL 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	189 644,09	- 499,67		189 144,42
021 – Virement de la section de fonctionnement.			38 838,09	38 838,09
040- section à section	537 567,26			537 567,26
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	227 609,48	- 0,33	12 437,91	240 047,06
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 155 069,17		53 724,00	2 208 793,17
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 000,00			1 000,00
45822104 – AMENAGEMENT BIT LA MALENE	64 514,00			64 514,00
Total recettes d'investissement	3 175 404,00	- 500,00	105 000,00	3 279 904,00

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le 13/12/2023

Penser
à vérifier

ID : 048-200069151-20231207-DELIB_2023_146-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE la décision modificative n°2 de 2023 du budget principal, ainsi proposée,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document devant s'y rapporter.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Damien ARMAND

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.